

Faculté des Lettres et des Sciences Sociales.

Section des Sciences Sociales.

Séance du jeudi 13 janvier 1910, à 10 heures, dans la Salle du Sénat.

Président de M. le Prof. Duproix, Doyen

Présents MM. Werner, Naville, Oltramare, Wuarin.

En l'absence du secrétaire de la Faculté, M. Milhaud, empêché, le procès-verbal est tenu par M. Wuarin.

M. Milhaud est désigné comme secrétaire de la Section des Sciences Sociales - réunie pour la première fois.

M. A. Naville propose un changement aux programmes d'examen concernant l'enseignement philosophique, cela en vertu de modifications subies par le Sénat. Adopté.

M. Tönnies a demandé à être admis comme privat. Sout, et cette demande a été renvoyée au Séminaire Economique. Celui-ci s'est déclaré favorable, sous réserve de la soutenance d'une brève dissertation. Décision ratifiée par la section.

Séance du vendredi 18 mars 1910, à 4^h 1/4, dans la Salle du Sénat.

Président de M. le Prof. Seitz, doyen.

Présents MM. A. Naville, Winarsky, Werner, Wuarin

Milhaud

Sont admises à l'examen éliminatoire de français M^{lle} Kossmann, Lutostanska, Henikowska, Kovatcheva, Choukian, Kostova, Schoukoff

M. Winarsky propose que l'^{introduction} examen de finances, au second examen de l'économie sociale, mention B, porte sur un insinua de questions présentées par le candidat avec l'agrément de ~~la~~ professeur. Après un échange de vues auquel prennent part tous les membres présents, il est décidé que la question sera reprise ultérieurement.

Le Secrétaire

Dr. Milhaud

Séance du Samedi 16 avril 1910, à 9 h.,
dans la Salle de Sénat.

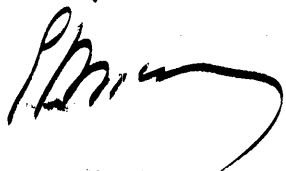
Président M. le Prof. Serizy, Doyen

Présents MM. Ollivier, Winckler, ~~Werner~~,
A. Naville, Mithard.

M. Voukitchewitch, qui, après avoir obtenu à la
Session d'octobre au 1^{er} examen de la licence en sciences
sociales, vient d'être admis à la Session de mars,
demande à passer sous les épreuves du 2^e examen en
juillet, après une session seulement d'été.

Le chancelier de l'Université, le représentant du jury, et
seulement un intervalle de 2 semaines entre la pré-
sentation au 1^{er} examen et la présentation au
second.

M. le Doyen communique l'état de inscription
au 1^{er} examen de fin de M. Juret.



Séance du Samedi 23 avril 1910, à 9 h.,
dans la Salle de Sénat.

Président M. le Prof. Serizy, Doyen.

Présents MM. A. Naville, Winckler, Boyard,
Werner, DeCruz, Mithard.

Lecture et réponse par M. le Doyen de la lettre adressée
au Consul de l'Etat chargé du Dép. de l'I. P. : M. le recteur.

Monsieur le Recteur,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Département de
l'I. P. a l'intention de proposer au Conseil d'Etat et au
Grand Conseil la création d'un certain nombre de chaires nouvelles.
Selon l'art. 132 de la loi, d'urgence absolue, nous venons vous
demander la présence de l'Université à ce sujet.

Il s'agit, en ce qui concerne la Faculté de lettres et les
sciences sociales, de mettre à exécution les projets pour la
création de chaires nouvelles : l'ouverture de la présentation de

serment du Conseil d'Etat : formelles ; antérieures et, de
développer l'enseignement de sciences sociales et, d'autre part, de
créer un enseignement supérieur de sciences commerciales, pré-
parant les jeunes gens pour le haut commerce et les grandes
administrations publiques ou privées, financières ou commerciales,
tout en leur offrant les avantages d'une culture universitaire.
Nous voudrions suivre, en cela, le mouvement qui s'est
manifesté à Zurich, où un enseignement existait, et à
Munich, où, en vertu d'un vote récent du Grand
Conseil, les sciences commerciales sont rattachées au pro-
gramme de l'Université.

Il est certain qu'un bon nombre d'étudiants
suisses se serviraient de côté de ces études ; nous
pouvons compter, d'autre part, sur les étudiants de
l'étranger, allemands que, en même temps qu'ils se perfectionneront
chez nous dans la science, auront l'occasion de se
perfectionner dans l'étude de français.

Il y aurait aussi de sérieux avantages à fournir
aux jeunes gens sortis du Lycée de Commerce le moyen
d'entreprendre leurs études universitaires. Nous n'ignorons pas
que le rapprochement entre ces écoles et l'Université soulève
plusieurs difficultés ; c'est notre avis, le meilleur motif de
prouver serait d'attribuer dans la Part I. Section riche
du Collège, attendu que, selon l'art 101. de la loi,
le Département de l'É. P. peut dispenser de l'étude de
latin les élèves de cette section. Les jeunes gens venant du
Lycée de Commerce seraient donc autorisés à passer une
année en 1^{re} riche, avec dispense de latin, et pour-
raient ensuite, si leurs examens de sortie étaient satisfai-
sants, se faire immatriculer à l'Université pour pour-
suivre leurs études dans la Section de Sciences Sociales. L'An-
nonciation statutaire, comme on le fait aujourd'hui, sur
les équivalences.

Comme justification du nouvel ordre d'études que nous
nous proposons d'instituer, il serait nécessaire de créer une

comme à d'autres communités ou une Société.

Quand à l'économie financière du projet, nous
tenons à vous informer que, pour l'organisation et
est universellement communautaire supérieure, le Canton
de Genève pourra bénéficier d'une subvention fi-
scalement.

Il y aura deux lieux de travail, sans la section
des Sciences Sociales de la Famille - la Lettre et Sciences
sociales, sans chaire ordinaire : l'une de l'épi-
stémologie, l'autre d'économie communautaire
et institutionnelle, cette dernière traitant de la technique
interne de l'entreprise, de la méthode de l'organisa-
tion, d'organisation, de justice, sans oublier,
toutefois, les problèmes généraux de politique
communautaire qui sont partie de l'économie
politique proprement dite.

En même temps que les deux chaires nouvelles,
le Département de l'J.P. prévoit l'extinction de
certaines universitaires déjà existantes, ainsi que l'exti-
tution de cours temporaires sur la justice spi-
rituelle en rapport avec la science d'éthique qui
relève de la section des Sciences Sociales.

[Visant surtout les projets de créations commu-
nales des autres familles.]

Nous vous remercions très obligeamment de bien vouloir
nous envoyer le plus tôt possible les renseignements
et la preuve de l'existence de la section sur
les questions que nous vous exposons dans notre
lettre et nous vous prions de...

Signe : M. R. ...

M. Naville pour que si nous voulons obtenir
prochamment, nous devons émettre provisoirement les
questions : 1° de la justice ; 2° de l'organisation des
familles, et surtout de la justice de l'économie
des chaires et de l'institutionnelles.

M. Warden vient peut-être faire un long séjour
aux options des les professeurs, pour visiter les
Sarcophages participant les nouvelles universités.

M. De Gru vient pour l'un de l'économie, d'un
part au service dans le Faculté de Lettres et de Sciences
Sociales, l'autre part pour l'un de l'économie et de la culture
dans la section des sciences commerciales, l'autre de
la section des sciences sociales. Il se demande si un
suffisant l'expérience de sciences commerciales rend
de services, l'autre l'expérience des connaissances aux
études universitaires.

M. Bergson ne croit pas à la nécessité de
les enseignements nouveaux, de choses nouvelles. Il
faut les répéter entre les universités existantes.

M. Winckley insigne pour son cours fait un long
part aux assurances.

Séance tenue le 6^h
le 10 octobre



Séance du 27 avril 1910, à 5^h, Salle de Séance
Président M. le Prof. Seitz, Secrétaire
Présents M. M. de Gru, Winckley, Warden, Novak, Winer,
Bergson, Monard, Millard.

Une réponse à financer l'inscription aux cours est
accordée à M. Dupont, étudiant de la Faculté de Théologie, et
à M. Jonckheere de l'Institut Public.

M. Bergson doit soutenir une Thèse sur "L'Impression
Européenne au 19^è Siècle". Une commission est nommée,
composée de M. M. Lutz Winckley, Chaux et Seitz.

La discussion est ouverte sur la question des chaires nouvelles.

M. De Gru ne croit pas que sa demande si l'enseignement
des hautes études commerciales peut entrer dans le cadre d'un

Faculté de Lettres et de Sciences Sociales. Qui pourrait avoir à dire à
un tel professeur de Lettres ?

M. Boyerand ne voit pas non plus de lien entre ce nouveau
enseignement et la Faculté de Lettres. Il ne voit pas qu'on puisse donner
des grades en sciences commerciales de même qu'à Zurich il y a sim-
plement des certificats d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de
commerce et un Doctorat d'économie politique. Il semble sym-
bolique : l'existence d'une institution autonome au-dessus de l'Ac-
adémie de Commerce de St. Gall, sur laquelle il attire l'attention
de la Section.

M. Waltherin écrit : l'opportunité de ~~un nouveau groupe d'enseignement~~
l'organisation d'un haut enseignement commercial, grâce auquel
un public nouveau sera admis à profiter de l'Université. Il
croit que les sciences protégées comme les sciences commerciales
sont parfaitement à leur place à l'Université.

M. Michard insiste sur le fait qu'il s'agit d'attacher
le haut enseignement commercial non à la Faculté de Lettres en finissant,
mais spécialement à la Section de Sciences Sociales, aux laquelle il n'y
a nullement incompatibilité.

M. Morand pense qu'un tout est des grades en sciences
commerciales ne pourraient être décernés qu'à des jeunes gens
sortis ayant fait par une école de commerce.

M. Naville comprend les réserves qui ont été faites. Il
serait partisan d'une institution spéciale. Mais nous sommes
en présence d'une proposition du Département. Il faudrait en
raison tenir grand compte pour nous y opposer. Les réserves les plus
graves sont celles qui portent sur la question du gr. Sc. Il
ne saurait en effet être question de Doctorat. Mais une
université serait un tort.

Donc Il n'y a pas de vote.

On discute la question suivante : Le programme qui nous
est proposé contient-il quelque chose de nouveau, c'est-à-dire
qui soit hors du cadre des enseignements actuels, et, si oui,
dans quelle mesure ?

M. Waltherin rappelle à ce sujet St. Gall. L'Université de commerce.

Le nouvel enseignement comporte beaucoup de nouveautés. Il faut en rendre compte.

On se reporte au rapport n° 3 (12 mai 1907) p. 4 (Programme de l'enseignement de M. Bachmann, à Zurich)

I Histoire et législation de l'accountabilité et du bilan. - Enseignement : l. Fondement de Droit, Droit commercial.

II Principes de l'Accountabilité. L.P. 4, l'accountabilité publique entre dans les finances.

III Le bilan et ses postes. - Vient par exemple.

IV Les différents postes du bilan. - Pas de résultat.
2° Partie (Banques)

Reste sans les finances privées, sauf la 3^{ème} section : L'organisation et les affaires de banques (par tout ailleurs)

3° Partie (Entreprises Industrielles)

Nouveaux.

En résumé, la 3^{ème} partie constitue une nouveauté. Le reste peut être réparti entre le droit commercial et les finances, ou soit être enseigné sous l'enseignement secondaire commercial.

M. Winarsky s'occupe par, pour lui, l'accountabilité de l'existence des deux choses proposées et la transformation de l'enseignement de Finances privées et publiques et de l'accountabilité des choses ordinaires.

Seconde leçon : 7^h p.

Depuis les observations de M. Naville, le point verbal de la leçon par M. Winarsky.

Le secrétaire



Seance du 3 mai 1910, à 4h.

Président de Monsieur le Prof. Sauty, Soyons

Présents MM. W. Naville, Winarsky, de Gue, Winarsky, Boyens, Morand, Millhaud.

La 1^{ère} question examinée est relative à la Section et de l'accountabilité de l'organisation d'un haut enseignement commercial, obligatoire future

La question

M. Boy

S

